

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 23 février 2021 à 18 h 30**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le mardi 23 février à 18 h 30, sous la présidence de M. le Maire, Pierre ROZE.

Convocation du Conseil municipal du 19 février 2021

Présents : Pierre ROZE, Nadine GOUILLOUX, Dominique MAYET, Virginie CHASSAIGNE, François-Xavier AUBERT LA FAYETTE, Elodie JOLY, Fabrice JOLY, Olivier LEVIGNE, Wilfrid MOIGNOUX, Philippe PICHON, Justine TOSONI, Françoise GOUSSEF, Sarah HOSMALIN, Virginie ARNOLD et Pierre DAMBRICOURT (arrivé à 19 H 40).

Secrétaire de séance : Elodie JOLY

- Adoption du PV du conseil municipal du 12/01/2021 à l'unanimité.

I. Personnel communal

Il n'y a pas de délibération des heures supplémentaires du personnel communal à prendre car le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) choisi ne permet pas la rémunération d'heures supplémentaires, mais une récupération d'heures à la place.

II. Association Protectrice des Animaux

Renouvellement de la convention pour la fourrière (garde des animaux capturés sur la commune) pour 3 ans. Tarifs pour les 3 prochaines années : 0,609 €/habitant en 2021, 0,624 €/habitant en 2022 et 0,639 €/habitant en 2023.

→ **VOTE à l'unanimité, pas d'abstention.**

Il serait bon d'envisager de faire un chenil au garage communal.

III. Vente du terrain BOREL

Le groupe (Pierre ROZE, Dominique MAYET, François-Xavier AUBERT-LAFAYETTE et Philippe PICHON) doit se rendre sur place pour négocier le prix. Si possible, le samedi 06/03/2021 à 11h.

IV. Vente de terrains

Au conseil municipal du 13/09/2018, un accord de principe avait été donné pour la vente de terrains à Mme VILLENEUVE Annie à Le Maspatier, M. et Mme CHASSAIGNE Christophe à Louchamp, mais pas de délibérations prises.

Conformément au courrier envoyé en 2018 à M. et Mme CHASSAIGNE Christophe, vente du terrain à 3,00 €/m² pour la totalité de la parcelle cadastrée section ZD n° 278 de 568 m², bien section appartenant aux habitants de Louchamps. Il est précisé que ce terrain est classé en zone Uda et UGa au P.L.U. Il est précisé également que tous les frais relatifs à cette transaction seront à la charge des acquéreurs.

M. le Maire est autorisé à lancer la procédure. M. le maire va prendre un arrêté pour convoquer les Habitants Electeurs dans les prochains jours.

→ **VOTE à l'unanimité, pas d'abstention.**

Lors de ce conseil du 23/02/2021, il est décidé de ne pas vendre le terrain à Mme VILLENEUVE Annie mais de lui donner un accord tacite pour l'occupation de son devant de porte.

V. Dénomination de la commune

Travail en cours du groupe dédié à ce dossier.

Il faut voir avec la sous-préfecture pour organiser un référendum en même temps que les élections départementales et régionales.

VI. Communalisation

Délibérations :

→ **VOTE à l'unanimité, pas d'abstention.**

VII. Point sur les dossiers en cours

Cantine :

Accord verbal de la Région (dans le cadre du C.A.R) et de l'État (dans le cadre de la DETR).

Mais une demande d'informations supplémentaires a été faite au titre du Bonus Transition Energétique et du Bonus Bois (label concernant les bois locaux lancé par les communes forestières et label des bois du Massif Central).

Il y a une aide pour les équipements (matériels – mobiliers - ...)

Des entreprises vont être contactées dans le repérage de l'amiante en vue du désamiantage.

Début des travaux en mai 2021.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord pour le permis de construire.

Plan d'Aménagement du Bourg :

Avancement des cahiers des charges d'aménagement et particulières, et lancement d'appel d'offres à la maîtrise d'œuvre pour la traverse.

Chiffrage puis demande de subventions (2 tranches de travaux).

Il n'est pas possible de revenir sur le sens de la circulation prévu pour le P.A.B sans recommencer le dossier à zéro.

Maison Archimbaud / Gonzalo :

Le 1^{er} chiffrage est estimé à 900 000,00 €. Il faudrait une base de travaux de 500 000,00 € dans un premier temps.

Les travaux prioritaires sont la toiture et les ouvertures du rez-de-chaussée.

La finalité du projet reste à déterminer, une réunion doit être fixée.

Interconnexion réseau AEP Courpière:

À ce jour, toujours pas de réponse de COURPIÈRE. Le dossier n'est pas passé au conseil municipal courpiérois. Dominique MAYET a dû réécrire 2 paragraphes de la convention, afin de rassurer le conseil municipal de COURPIÈRE quant à la sécurisation du système les concernant.

Une rencontre doit être organisée afin d'apporter de nouvelles informations complémentaires.

Numérotation des voies :

Les plaquettes sont commandées (pour un montant de 10 200,00 € HT), elles doivent être livrées sous une quinzaine de jours.

Travaux A.E.P :

La tranche de la rue du Château est finie. Les travaux se déroulent bien pour le moment. Un surcoût financier survient lorsque du plomb est trouvé dans les installations existantes.

VIII. Questions diverses

- Thiers, ville haute en couleurs : Inscription. 2 thèmes : « Enfants du monde » et / ou « Faire danser sa palette ».

- Commission finances : réunion à faire avant le conseil municipal du 16/03/2021 (dont l'ordre du jour est le budget). Date retenue le 12/03/2021 à 18 H 30.

- Françoise GOUSSEF : il serait bien de communiquer à l'ensemble des conseillers, les compte-rendu des commissions de TDM.

- Virginie CHASSAIGNE demande s'il est possible de se charger des espaces containers à poubelle à titre personnel, car certains emplacements sont détériorés et non fonctionnels.

M. le Maire répond que cela est possible tant que le vidage ne s'en trouve pas gêné. TDM a fourni du bois traité et piquets pour l'aménagement des emplacements à poubelles.

Le problème des emplacements est constaté à Les Thioulards, Puy Vollore, Retru, La Bournélie et Le Mas notamment. Il est donc demandé que chaque conseiller fasse un tour de son secteur afin de répertorier les éventuels problèmes.

- Elodie JOLY demande si le chemin de l'Etaynat, qui doit être refait, est bien public ? Ce à quoi répond M. le Maire par l'affirmative.

Et demande où en est le dossier de la boulangerie. M. le Maire répond que le compromis est signé mais la vente n'est pas encore effective, ce sera donc une location jusqu'au 01/03/2021 dans un premier temps.

Fin de séance à 21 H 23.